

Échos du Conseil Municipal

Les décisions prises lors du conseil municipal et présentées dans cette rubrique ne sont pas exhaustives. Les comptes-rendus des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la ville.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU LUNDI 2 JUILLET 2018

• MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau est modifié compte tenu des ajustements aux besoins de la collectivité dans le cadre de l'organisation des services en semaine scolaire de 4 jours, ainsi qu'au déroulement de carrière des agents.

- Création d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts à 21/35^e.
- Suite à des départs à la retraite :
Modification de 2 postes « agent d'entretien et de restauration »
 - passage de 35/35^e à 25/35^e
 - passage de 32/35^e à 28/35^e
- Suppression de 1 poste d'agent d'entretien et de restauration à 35/35^e.
- Suppression et adaptation au besoin des postes ouverts sur emplois non permanents.

• ÉCOLES PUBLIQUES DE QUIMPER ET D'ERGUÉ-GABÉRIC PARTICIPATIONS CROISÉES

Pour l'année scolaire 2017/2018, ces sommes s'établissent comme suit :

- 1 508 € pour Quimper (29 Gabéricois sont accueillis dans les écoles de Quimper).
- 832 € pour Ergué-Gabéric (16 Quimpérois fréquentent les écoles d'Ergué-Gabéric).

• RESTAURATION SCOLAIRE – CONVENTION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH – SAINTE MARIE

Renouvellement pour 3 ans de la convention permettant l'accueil des élèves de l'école privée au restaurant scolaire.

• CONVENTION BI-PARTITE - RENOUVELLEMENT

En prévision du retour de la semaine à 4 jours, adoption d'une convention-type à intervenir entre la Ville et les associations intervenant sur les temps extra et périscolaires (garderies, temps méridien, accueil de loisirs et espace jeunes).

• MULTI-ACCUEIL – RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICE UNIQUE à intervenir avec la caisse d'allocations familiales (2018-2021) et la Mutuelle Sociale agricole.

• ACCUEIL DE LOISIRS ET ESPACE JEUNES – avenant de prolongation à la convention de prestation de service unique à intervenir avec la Caisse d'allocations familiales.

• AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES SCOLAIRES ÉDUCATIFS – avenant à la convention à intervenir avec la Caisse d'allocation familiales : prolongation d'un an (année 2018).

• TARIFICATION DES SERVICES

Les tarifs des services enfance-jeunesse, funéraire, location de matériels et de salles, ainsi que les ateliers de L'Athéna sont augmentés de 1 %.

• ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Les montants des sommes allouées s'établissent comme suit :

• Sport	65 936 €
• Culture - Animation	20 596 €
• Solidarité	16 898 €
• Environnement.....	332 €
• Divers	400 €
TOTAL	104 162 €



• PROJET DE CHAMBRE FUNÉRAIRE – IMPASSE DE LENHESQ

Le Conseil municipal donne un avis favorable au projet de chambre funéraire présenté par M. LE CARRE.

• AMÉNAGEMENT D'UN TOURNE-À-GAUCHE, RUE DE LA PAPETERIE À LESTONAN

Exonération totale des pénalités de retard aux entreprises titulaires des marchés de travaux, les retards étant imputables à une cause externe aux travaux.

• LE CHAMP - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX : convention avec Orange pour un montant de 1 359 €.

• RUE DU MENEZ - Vente d'un délaissé communal de 23 m² à M et Mme MALATERRE au montant de 84m²

• ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE PEN CARN : renouvellement de la convention à intervenir entre la ville et l'association pour une durée de 3 ans.

• L'ATHÉNA – renouvellement de la licence d'entrepreneur du spectacle

• L'ATHÉNA – dénomination des salles

Sur proposition de la commission extra-municipale « projet culturel », le conseil municipal a retenu les noms d'artistes bretons suivants :

- Jean-Julien LE MORDANT – peintre
- Per Jakez HELLIAS – journaliste
- Théodore BOTREL – auteur compositeur interprète
- Anjela DUVAL – poétesse
- Kristen NOGUES – musicienne et compositrice

• ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Après concertation avec les organisations syndicales, le Conseil municipal acte le renouvellement d'un comité technique commun compétent pour les agents de la Ville et du CCAS (EHPAD notamment). Le nombre de représentants du personnel est fixé à 8 (4 titulaires et 4 suppléants).

• RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Adhésion au service du centre de gestion du Finistère permettant l'exercice de la fonction de délégué à la protection des données. Convention conclue pour 3 ans – coût annuel de la prestation : 3 025 €.

• MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Participation à l'expérimentation mise en œuvre par le centre de gestion du Finistère conformément à l'article 5 de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

• ACHAT-MARCHÉS : COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DU MAIRE

- Fourniture de signalétique pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux : SIGMA SYSTEMS (maxi 50 000 € HT/an).